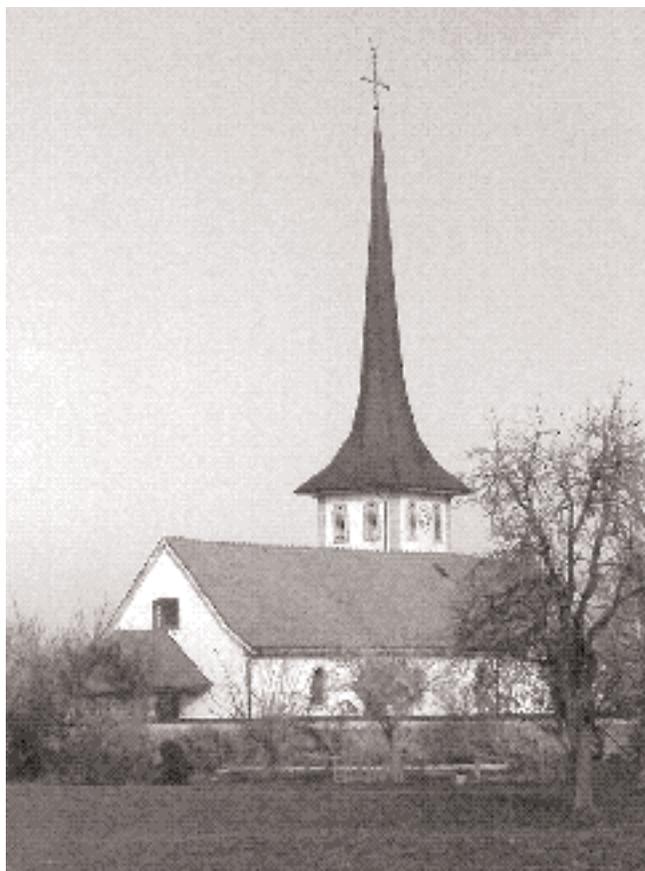


# L'ECHO



## *de Hauteville*



No 2  
Décembre 1991

# Editorial

*Chère lectrice, cher lecteur,*

*Peau neuve, nouveau style, déjà... Non; tout simplement une efficace adaptation à vos besoins, tel est le nouvel habit de votre **Echo**.*

*De par les nombreux encouragements téléphoniques et écrits qui m'ont été adressés lors de la parution du No 1 (y compris les propositions et remarques positives, merci), force est d'y ajouter une note supplémentaire. Comment? par une participation active de nos villageois, annonceurs et lecteurs que je souhaite toujours plus nombreux.*

*Un merci tout particulier à Jean-Marie Castella qui rejoint "l'Equipe de rédaction". Avec lui, je m'efforcerai de faire vivre **l'Echo** au travers de la vie du village.*

*Qu'il me soit permis, en ces derniers jours de 1991, en mon nom personnel et au nom des chroniqueurs de **l'Echo**, de vous souhaiter de joyeuses fêtes en famille avec tous ceux que vous aimez et appréciez. Pour 92, que la santé et l'optimisme vous accompagnent.*

*En toute liberté*

*Cl. Clément*

# Le billet de l'instituteur

## ***FLASH sur notre commune... (à suivre)***

### **Il y a 700 ans, Hauteville...**

Il y a 700 ans, la Suisse n'existait pas encore, chacun le sait. Le canton de Fribourg n'avait pas sa forme ni son étendue actuelles. D'ailleurs le mot Fribourg ne désignait que la ville et la contrée avoisinante.

Au Moyen-Age, les terres étaient possessions des familles nobles: comtes, ducs et autres seigneurs. Ainsi en 1250, Hauteville fut donné à Guillaume de Corbières par son père Conon de Corbières. A cette époque, la seigneurie de Corbières avait une existence indépendante mais elle reconnut pourtant la suzeraineté de Pierre de Savoie, dit le Petit Charlemagne. On y parlait une langue ro-

mane, issue du latin, celle qui est à la source de notre patois gruyérien.

Ceci expliquant cela, on voit, par ces quelques lignes, que nous sommes bien des latins, ayant nos racines côté ouest sud-ouest, c.-à-d. côté France.

### **Hauteville: le nom**

Il vient justement du latin: la haute (alta) ville (villa). Le mot "villa" désignait, chez les Romains, la ferme, la maison à la campagne.

On avait donc mis les constructions paysannes plus haut que la rivière (la Sarine) pour parer ainsi aux ennuis et catastrophes naturelles tels que inondations, marécages, moustiques, maladies.



L'école, il y a de nombreuses années. Malheureusement, la date de la photo n'est pas connue.

# La page des écoles

## Messe des enfants:

Samedi 15 février 1992, à 17h30 à Corbières

## Première communion

Dimanche 5 avril 1992, à Corbières

## Confirmation

Dimanche 24 mai 1992, à Hauteville

## Mutualité scolaire

Inscrivez vos enfants à la Mutualité scolaire. Demandez les prix!  
Comparez! Vous serez convaincus.

Correspondant: Bernard Perritaz: tél. école: 5'27'98  
tél. privé: 2'31'24

Pour vos messages, vous pouvez simplement glisser un billet dans la boîte de l'école.

## Patrouilleurs scolaires

Les enfants de Hauteville, au nombre de huit, sont formés par le service de l'éducation routière de la Police cantonale. Vous, les adultes, respectez leurs signes, passez aux passages de sécurité quand ils vous y invitent. Ce sera très sympa de votre part. Merci pour eux.

## Transporteur scolaire

La commission scolaire met au concours le poste de transporteur (transporteuse) scolaire avec entrée en fonction à une date à convenir. Un cahier des charges est à votre disposition au secrétariat communal. Les candidatures sont à remettre avant le 31 décembre 1991 à Mme Denise Villermulaz, Présidente de la commission scolaire, à 1647 Corbières.

# Communications de la commune

## Assemblée communale:

Lundi 16 décembre 1991, à 20h00 à l'école

### TRACTANDA

1. Procès-verbal
2. Budget 1992
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
  - 2.3 Budget des investissements
  - 2.4 Frais d'étude pour la construction du bâtiment administratif
  - 2.5 Collecteurs intercommunaux
  - 2.6 Rapport de la commission financière et approbation
3. Prêt sans intérêt au FC Corbières
4. Mode de convocation des assemblées communales
5. Approbation du règlement scolaire
6. Divers

## Ordures ménagères:

L'élimination des ordures n'en finit pas de coûter des sommes fabuleuses aux collectivités publiques. Pour 1992, on nous annonce à nouveau des hausses importantes. Ainsi, les frais de ramassage, de transport et de dépôt s'élèveront en 92 à près de 200.- la tonne pour les déchets ménagers, 330.- pour les déchets encombrants, 150.- pour le papier et 50.- pour le verre. Nous ne pouvons donc que vous recommander de déposer tout le verre dans le container prévu à cet effet et les vieux papiers devant les containers à ordures aux dates annoncées. En 1992, il sera organisé trois ramassages. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

L'ensemble des autorités communales vous souhaite une joyeuse et sainte fête de Noël et vous présente ses meilleurs vœux de paix et de bonheur pour l'année 1992.



# La vie des sociétés

## **Bénédiction de la statue de saint Etienne**

Dimanche 29 décembre, fête de saint Etienne, patron de la paroisse, aura lieu à l'Eglise, pendant la messe, la bénédiction de la statue de saint Etienne. Tous sont cordialement invités à y participer.

## **Noël des Aînés**

Dimanche 8 décembre, le chœur mixte a organisé son devenu traditionnel Noël des Aînés, à la Croix-Blanche. L'ambiance fut très chaleureuse et sympathique. Sûr que tous les participants en garderont un excellent souvenir.

## **Grand Prix "La Liberté"**

Dimanche 19 janvier 1992 aura lieu aux Monts-de-Riaz, si l'enneigement le permet, le dixième Grand Prix "La Liberté", course populaire de ski de fond comptant pour la Coupe de Suisse romande. Le Ski-Club Hauteville, club organisateur, vous invite cordialement à y participer ou plus simplement à venir encourager ses coureurs. Les courses débiteront à 9h30 et se poursuivront jusque vers 12h00. Il y aura la possibilité de manger sur place à la buvette des Monts-de-Riaz. Le Ski-Club remercie d'ores et déjà tous ceux qui viendront compléter l'équipe d'organisation.

## **Lotos**

Tir	28.12.91
PRD	08.02.92
Intersociété	14.03.92
Chœur mixte	28.03.92

## **Félicitations**

Toutes nos félicitations à Melle Evelyne Schouwey, première lors de la finale de la Cat. sup. de la Coupe Suisse de l'Accordéon à Hérissau, les 21 et 22 septembre 1991.

## **L'intersociété s'adresse aux sociétés et aux villageois**

*Par l'intermédiaire de "L'Echo de Hauteville" — je m'empresse de féliciter vivement son initiateur et les auteurs du bulletin oh combien nécessaire pour l'information et la communication —, permettez-moi de vous faire part des soucis et souhaits du Président.*

*Force est de constater que depuis 2 ans déjà, dans l'ensemble, nos lotos ne sont plus mirobolants du tout, même dirais-je, plutôt catastrophiques. Alors qu'ils devraient constituer la source principale des revenus, certains lotos se sont soldés par un résultat financier négatif (vente de monacos mise à part).*

*Cela est-il dû au surnombre de lotos et manifestations de tout genre organisés à Bulle et environs, ou encore l'estrade des lots n'est-elle suffisamment attrayante comparée aux lotos de la région?*

*Voilà les questions qui me préoccupent, et sans peindre le diable sur la muraille, avec notre économie à la dérive, il sera difficile, à court terme du moins, de corriger le tir.*

*Malgré les temps difficiles, il est primordial de rester solidaires, de persévérer et de garder un bon état d'esprit. Et qui sait, peut-être nos autorités sont-elles en train de "mijoter" une infrastructure permettant aussi d'améliorer la vie de nos sociétés. Pour cela, je suggère une forte participation aux assemblées communales afin que nos autorités se sentent suivies, soutenues et connaissent nos critiques et suggestions.*

*Dans l'immédiat, je me recommande auprès des sociétés et des villageois à participer nombreux au premier loto de l'intersociété le samedi 14 mars 92.*

*Pour conclure, je souhaite aux sociétés, aux lecteurs et à tous les habitants de Hauteville, de passer de bonnes fêtes de fin d'année avec mes meilleurs vœux pour 1992.*

*Jean Bapst, Président*

# Règlement scolaire

*Le présent Règlement scolaire de la commune de Hauteville sera soumis à l'approbation de l'assemblée le lundi 16 décembre. Nous le publions ici afin que vous puissiez en prendre connaissance et ainsi éviter une fastidieuse lecture lors de l'assemblée.*

L'assemblée communale d'Hauteville, vu:

La loi du 23 mai 1985 sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (ci-après en abrégé: LS);

Le règlement du 16 décembre 1986 d'exécution de la loi scolaire (ci-après en abrégé: RLS);

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes;

L'entente intercommunale conclue par convention du 14 septembre 1967, revue par convention du 14 janvier 1991;

Sur proposition de la commission scolaire et du conseil communal adopte les dispositions suivantes:

## **Article 1** Objet

- 1 Le présent règlement s'applique à l'enseignement préscolaire et primaire de la commune d'Hauteville.
- 2 Pour l'école enfantine et l'école primaire, la commune d'Hauteville forme un cercle scolaire avec les communes de Corbières et de Villarvolard. La collaboration entre les trois communes se base sur l'entente intercommunale conclue le 14 janvier 1991.
- 3 Il détermine le fonctionnement et la gestion des écoles de la commune.

## **Article 2** Transport d'élèves (art. 6, al. 2 LS et art. 4 à 11 RLS)

- 1 La commission scolaire organise les transports scolaires gratuits au sens de l'article 6 alinéa 2 de la loi scolaire. Ainsi notamment,
  - a) elle fixe l'horaire et le parcours;
  - b) elle prévoit les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger;
  - c) elle donne un préavis à l'engagement du transporteur;
  - d) elle fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école;
  - e) elle veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves.
- 2 La commission scolaire demande au Département de l'instruction publique la reconnaissance des transports d'élèves organisés en raison de la longueur du trajet, et au conseil communal la reconnaissance des transports d'élèves organisés en raison du danger du trajet.
- 3 Le conseil communal peut en outre, si les circonstances le justifient, organiser des transports d'élèves non prévus par la loi scolaire et son règlement d'exécution.

## **Article 3** Taxes pour les fournitures scolaires et pour certaines manifestations (art. 6 al. 3 LS et art. 12 RLS)

- 1 Une taxe est perçue par le conseil communal auprès des parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires autres que les moyens d'enseignement, et les frais de certaines manifestations.
- 2 Cette taxe est fixée par le conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte toutefois, au maximum, à Fr. 120.- par élève et par année.
- 3 Les moyens d'enseignement peuvent être facturés au prix coûtant aux parents, dans la mesure où leur enfant n'en prend pas normalement soin.

**Article 4** Participation aux frais du cercle scolaire en cas d'accueil d'un élève d'un autre cercle scolaire (art. 10 LS)

En cas d'accueil d'un élève venant d'un autre cercle scolaire, le conseil communal examine la situation de cas en cas; il peut percevoir auprès du conseil communal du domicile ou de la résidence habituelle de cet élève, conformément à l'article 10 de la loi scolaire, une participation aux frais de Fr. 680.– par année scolaire.

**Article 5** Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue (art. 11 LS)

- 1 Lorsqu'un élève du cercle scolaire est autorisé à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le conseil communal perçoit une taxe auprès des parents.
- 2 Cette taxe correspond au montant effectif de la participation demandée par l'autre cercle scolaire selon l'article 10 de la loi scolaire et au montant des frais du transport éventuel de l'élève concerné.
- 3 Cette taxe se monte toutefois, au maximum à Fr. 2'000.– par élève et par année scolaire.

**Article 6** Jours de congé hebdomadaire et horaire des classes

- 1 Les jours de congé hebdomadaire sont les suivants:
  - a) pour les élèves de l'école enfantine: le samedi,
  - b) pour les élèves des trois premières années de l'école primaire: le samedi et un demi-jour,
  - c) pour les élèves des trois dernières années de l'école primaire: le samedi.
- 2 L'horaire hebdomadaire des classes est le suivant:
  - a) classes primaires: 08.15 h. – 11.15 h.  
13.15 h. – 15.45 h.
  - b) classes enfantines: horaire à temps partiel, mais au moins dix leçons, en principe l'après-midi.
- 3 La commission scolaire peut déroger aux règles sur l'horaire des classes lorsque des circonstances particulières l'exigent; elle doit toutefois respecter le règlement d'exécution de la loi scolaire en ce qui concerne le nombre de leçons. D'entente avec les maîtres, la commission scolaire fixe l'horaire des récréations.

**Article 7** Organisation des classes (art. 54 al. 2 litt. f LS)

- 1 La commission scolaire répartit chaque année les classes dans les différents locaux ou bâtiments scolaires en tenant compte notamment de l'organisation des transports scolaires et des horaires des classes.
- 2 La commission scolaire détermine quelle classe est confiée à chaque maître. Le cas échéant, elle prend au préalable l'avis de l'inspecteur scolaire.
- 3 Lorsqu'il y a plus d'une classe de même degré, la commission scolaire décide de la répartition des élèves entre ces classes.

**Article 8** Commandes de matériel scolaire (art. 54 al. 2 litt. c LS)

- 1 D'entente avec les maîtres, la commission scolaire décide de la fourniture aux enseignants et aux élèves du matériel nécessaire.
- 2 Les commandes de matériel faites par les maîtres doivent être visées par le président de la commission scolaire, qui s'occupe ensuite de transmettre aux communes du cercle scolaire les factures y relatives.

**Article 9** Entrée en vigueur et publication

- 1 Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département de l'instruction publique.
- 2 Il sera publié dans le bulletin communal et remis à la commission scolaire, à l'inspecteur scolaire, aux maîtres et, sur demande, aux parents.

Pour l'achat de vos produits  
laitiers de 1ère qualité, une  
bonne adresse

**Laiterie - Fromagerie**  
**Jean-Louis Andrey-Golliard**

**1648 Hauteville**

Tél. 029 / 5 15 91

Gruyère jeune ou vieux - Va-  
cherin fribourgeois (deux  
sortes) - Mélange fondue - Fro-  
mage à raclette - Différentes  
pâtes molles - Crème de la  
Gruyère - meringues - Beurre -  
Sérac - Lait en vrac - yogourts

**Choisissez la qualité!**

A. DACHTLER - B. LOOSLI

☎ 2 49 29

☎ 5 14 86

Conseils - Entretien de toitures - Devis



**Restaurant**  
**de la Croix-Blanche**  
**Hauteville**

Notre spécialité:

**Magret de canard**  
**Menu du jour**

☎ 029 / 5 15 47

*Fermé le mercredi*

Famille Maurice Moura-Pittet

**Romain**

**Marcuet**

**Menuiserie**

**1648 Hauteville**

Téléphone 029 / 5 17 46

**Afin de ne charger en aucun cas le budget communal, l'ECHO met à votre disposition (particuliers, sociétés, associations, entreprises) des encarts publicitaires au prix de Fr. 20.- (minimum) pour trois insertions. D'avance merci de votre soutien et de votre générosité.**

# Etat civil 1.1.91 - 30.11.91

## Naissances

SCHOUWEY Olivier	de Louis et Marie-Claude	17.01.91
RUPPEN Joëlle	de Hans et Judith	02.02.91
BERGER Florian	de Peter et Irène	28.03.91
GABRIEL Valentin	de Jean-Bernard et Carmen	29.06.91
MAGNIN Roxanne	de Michel et Chantal	30.07.91

## Mariages

SCHOUWEY Jeanine avec YUCE Seref	08.01.91
PERROTTI Emmanuel avec BRÜLHART Corinne	10.05.91
SCHOUWEY Nicole avec DROMPT Jean-Paul	20.06.91
REPOND Francis avec MESOT Evelyne	30.08.91
ANDREY Christiane avec ESSEIVA Jacques	30.08.91

## Décès

CLERC Joseph	70 ans	28.03.91
PASQUIER Thérèse	63 ans	05.05.91
BOVET Régina	76 ans	02.07.91
ANDREY Louis	67 ans	06.06.91
QUARTENOUD Bertha	76 ans	09.06.91
ZAPF Lucie	86 ans	21.08.91
SCHOUWEY Alfred	79 ans	27.09.91
BERGMANN Francis	45 ans	06.10.91
BOURQUENOUD Olga	57 ans	03.11.91

Salon de coiffure  
« BEATRICE »

*Sur rendez-vous*

**1648 Hauteville**

Tél. (029) 5 24 02

Banque  
Raiffeisen

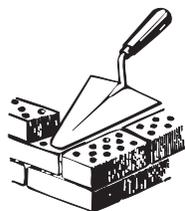


**1648 Hauteville**

Téléphone 029 / 5 10 57  
Chèques postaux 17-3071-4

***La banque  
qui appartient à ses clients!***

**Arthur Risse SA  
Hauteville**



Tél.  
037 / 33 22 66

**Entreprise  
de maçonnerie**

**Pour tous vos  
travaux de bois**

*adressez-vous à*

**Marius Egger**

Tél. 5.12.08



**Coop Moléson**

**1648 Hauteville**

Téléphone 5 15 75

# Nouveaux citoyens

## **Accueil chaleureux des nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens**

Dernièrement, les nouveaux citoyens et citoyennes se sont réunis nombreux, dans une ambiance fort sympathique, en compagnie du Conseil communal in corpore et du secrétaire pour un souper entrecoupé d'informations.

La soirée était orchestrée par le syndic Claude Clément, qui a émis quelques considérations sur le rôle des jeunes dans la vie civique et politique ainsi que sur les objectifs de la commune. De leur côté, les membres du Conseil communal et de l'administration ont évoqué leurs activités respectives. Le jeu des questions-réponses fut nourri.

En guise de souvenir, les jeunes gens ont reçu l'ouvrage "Fribourg, un canton, une histoire", hommage du Conseil d'Etat à l'occasion du 700e, ainsi qu'un gobelet en étain offert par les autorités communales.



*Debout de gauche à droite:* Daniel Magnin, Sébastien Schouwey, Philippe Castella, Christophe Bapst, Bernard Berchier, Stéphane Schouwey, Daniel Clerc, Stéphane Bovet, Evelyne Schouwey. *Assis de gauche à droite:* Corinne Clerc, Caroline Bapst, Fabienne Bovet. *Manquant:* Fabienne Passaplan, Claudia Blanc, Alain Schouwey et Samuel Moura.

## Auberge du Lion-d'Or



**Le Ruz - 1648 Hauteville**

☎ 029 / 5 15 51

Restauration soignée  
Vins de choix

Fermé le lundi

Votre magasin  
près de chez vous

**E. ANDREY-GACHOUD**  
**Alimentation**

**1648 Hauteville**

Tél. 5 15 73

★ NOEL ★ NOEL ★ NOEL ★

Pour vos cadeaux de Noël

Offrez un  
**beau livre!**

Grand choix de  
bibles, catéchismes et albums  
pour adultes et enfants

**EDITIONS  
DU PARVIS**



**GERARD BOVET SA**



Chauffage en  
tous genres

Adduction  
d'eau

Installations sanitaires

**1648 Hauteville**

Téléphone 029 / 5 10 52

*Poterie Catherine*  
*Hauteville*

à 50 m au-dessus de la Croix-Blanche



# Annonces

## A donner

- 1 télévision portative (pour bricoleur)

## A vendre

- 2 vélos juniors (3-5 ans)
- skis et chaussures (4-6-8 ans)
- 4 pneus d'hiver avec jantes Goodyear 155 SR 13

## A louer

dans le quartier du "CHARMIN"

appartements neufs de:

**1<sup>1</sup>/<sub>2</sub> – 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> – 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pièces**

bénéficiant de l'aide fédérale

*Date d'entrée: 1 juin 1992*

Renseignements et visite: Jean-Marie Castella ☎ 5'13'30

## Numéros de téléphone utiles

Administration + Caisse Communale	5.23.29
Salle du conseil (lundi 19h45 - 22h00)	5.27.98
Syndic (privé)	5.26.60
(professionnel)	3.11.22
Ecole d'Hauteville	5.27.98
Ecole de Corbières	5.16.75
Ecole de Villarvolard	5.13.31
Etat civil	5.23.35
Agent AVS	5.15.73
Commandant du feu (118)	5.22.09
M. le Curé Adrien Philipona	5.17.70
Hôpital / Ambulance	3.12.12
Pharmacie de service	2.33.00
Banque Raiffeisen	5.10.57

## Publication / Rédaction

Ont participé à la rédaction, à la publication et à l'envoi de ce numéro:

- Claude Clément, Au Charmin 5.26.60
- Jean-Marie Castella, Au Village 5.13.30
- Bernard Perritaz

**Vos informations sont les bienvenues!**